

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 5.40.915 T SPO toit 004d



1. Code d'identification unique du produit type:  
**Nertoit 5.40.915 laqué avec régulateur de condensation ou drain**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du règlement n° 305/2011 :  
**Nertoit 5.40.915T couverture sèche**
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:  
**Profil de couverture**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du règlement n° 305/2011 :  
**S.P.O - Z.A. de la Hautière – 35 590 L'HERMITAGE**
5. Nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:  
**Non applicable**
6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du règlement n° 305/2011:  
**Système 3 pour la réaction au feu et la résistance mécanique. Système 4 pour les autres caractéristiques**
7. Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:  
**Le CSTB (Organisme Notifié n° 1249133) a réalisé le classement européen de réaction au feu de la gamme sur la base d'essai initial de type selon le système.  
Il a délivré le rapport de classement correspondant.**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:  
**Non applicable**

9. Performances déclarées

L'ensemble des caractéristiques listées dans le tableau ci-dessous se réfère à la norme harmonisée EN 14782 et en particulier à son annexe ZA.

Caractéristiques essentielles		Performance			Spécifications techniques harmonisées	
<b>Dimensions</b>	<b>Longueur</b>	<b>Selon nomenclature jointe</b>			<b>NF EN 14782</b>	
	<b>largeur</b>	<b>915 mm</b>				
	<b>Epaisseur nominale</b>	<b>0.63 mm</b>	<b>0.75 mm</b>	<b>1.00 mm</b>		
<b>Tolérances dimensionnelles</b>		<b>12 E-6</b>				
<b>Acier</b>	<b>Limite élastique</b>	<b>S320 GD</b>				
<b>Durabilité</b>	<b>Classe de tolérance</b>		<b>II</b>			
	<b>Revêtement face ext</b>	Galvanisation	Z 350			
		Laque polyester / polyuréthane	25 µm à 60 µm			
	<b>Revêtement face int</b>	Galvanisation	Z 350			
Laque polyester + anticondensant		7 µm + Rubaspo ou Drainspo				
<b>Résistance mécanique</b>	<b>Charge 1.2 kN</b>	<b>2,85 m</b>	<b>3,60 m</b>	<b>3,60 m</b>	<b>NF EN 14782</b>	
<b>Réaction au feu</b>		<b>Classe B, s1 - d0<sup>(1)</sup></b>			<b>EN 13501 - 1 PV n° RA08-0173</b>	
<b>Feu extérieur de toiture</b>		<b>Brooft3</b>			<b>Décision CWFT 2000/553/CE 06 déc 2010</b>	
<b>Perméabilité à l'eau</b>		<b>Satisfaite<sup>(2)</sup></b>			<b>NF EN 14782</b>	
<b>Variation dimensionnelle</b>		<b>12 E-6</b>				
<b>Relargage de substances dangereuses</b>		<sup>(3)</sup>				
<sup>(1)</sup> Performance du produit seul revêtu de plastisol 200 µm. D'autres performances existent en fonction des montages						
<sup>(2)</sup> Les faces en contact avec l'air extérieur ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essais européens sont en cours d'élaboration. Une base de données informatives sur les dispositions européennes et nationales concernant les substances réglementées peut être consultées sur le site EUROPA de la construction : <a href="http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain_en.htm">http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain_en.htm</a>						
<sup>(3)</sup> concerne la performance du produit seul						

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

L'Hermitage le 25 juin 2013

le directeur général  
**Thierry Besnard**

